



ᑭᑭᑎᑭᑎ ᑭᑭᑎᑭᑎ ᑭᑭᑎᑭᑎ
Building *Nunavut* Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

Agir pour réduire les méfaits liés à l'alcool au Nunavut

Gouvernement du Nunavut

Octobre 2016

Agir pour réduire les méfaits liés à l'alcool au Nunavut

Le gouvernement du Nunavut s'engage à agir pour réduire et limiter les méfaits liés à l'alcool au Nunavut.

Aperçu et résumé

Le présent plan d'action établit les mesures que le gouvernement du Nunavut entend mettre en place pour réduire les méfaits causés par l'alcool dans la population et la collectivité nunavoises.

L'objectif principal du gouvernement est d'aider et d'encourager les Nunavummiuts à faire des choix sains et éclairés en ce qui concerne l'alcool. Ainsi, nous pouvons aider le Nunavut à concrétiser la vision énoncée par ses citoyens, c'est-à-dire : des villes plus saines et sécuritaires où les méfaits liés à l'alcool sont considérablement réduits.

Les caractéristiques géographiques, culturelles, historiques et autres du territoire déterminent le type de politiques et de mesures gouvernementales à privilégier. Pour être efficaces, les approches doivent tenir compte de ces facteurs et s'articuler autour de ce qui répondra le mieux aux besoins des Nunavummiuts au fil du temps.

Le gouvernement s'appuie sur les idées proposées par les Nunavummiuts pour guider ses décisions, plus particulièrement les observations et recommandations du groupe de travail ministériel sur la révision de la Loi sur les boissons alcoolisées du Nunavut. Ce groupe de travail a réalisé un nombre important de consultations à l'échelle du territoire auprès des citoyens, des organismes inuits, des municipalités et d'autres acteurs territoriaux entre 2010 et 2012.

Les efforts déployés par le gouvernement sont plus efficaces lorsque les ministères travaillent ensemble pour élaborer et mettre en place un éventail de mesures visant à contrer différents aspects des méfaits liés à l'alcool. Dans cette optique, les ministères du gouvernement du Nunavut ont collaboré et ont élaboré un plan global proposant des mesures réalisables, classées en quatre catégories : la prévention et l'éducation; la réduction des méfaits; le traitement; et l'application de la loi.

Les mesures proposées dans ce plan s'appuient partiellement sur d'importants travaux déjà en cours, et ne sont pas les seules que le gouvernement prendra. Il s'agit plutôt d'une liste utile d'engagements et d'initiatives prioritaires que le gouvernement commencera à mettre en œuvre afin de favoriser des choix éclairés et sains, et de réduire les problèmes associés à l'alcool.

Pour comprendre la nature actuelle et à long terme de ces problèmes, il sera important de continuer de travailler avec les Nunavummiuts, les organismes inuits, les municipalités et d'autres partenaires communautaires, de les écouter et d'apprendre de ceux-ci.

Finalement, notons que, malgré les mesures mises en place, les consultations en continu et l'adoption d'une approche globale, les méfaits liés à l'alcool au Nunavut ne se résoudront ni rapidement, ni facilement, ni complètement. Le gouvernement continuera d'agir, et pourrait apporter des changements aux approches qu'il aura choisies, afin de favoriser les choix santé et éclairés concernant la consommation d'alcool et de faire de nos milieux de vie des endroits plus sains et sécuritaires.

L'approche du gouvernement pour réduire les méfaits

L'alcool et les enjeux qui y sont liés créent un ensemble complexe de défis. Comme l'alcool est une substance réglementée, mais légale, de nombreux Nunavummiuts en consomment de façon sécuritaire. Toutefois, l'alcool est une substance potentiellement dangereuse, qui peut entraîner une dépendance et causer des méfaits réels aux individus, à leurs amis et à leur famille, ainsi qu'aux collectivités.

Au Nunavut, les méfaits et les risques liés à l'alcool sont aggravés par d'autres facteurs sociaux, comme les logements surpeuplés, les faibles revenus, les faibles niveaux d'éducation et les traumatismes intergénérationnels.

Les statistiques montrent les effets négatifs que l'alcool a eus dans le territoire. Selon le coroner en chef du Nunavut, 23 % des décès prématurés au Nunavut entre 1999 et 2007 étaient liés à un abus d'alcool, et 30 % de tous les homicides étaient liés aux drogues ou à l'alcool. Les rapports du Centre correctionnel de Baffin révèlent que 95 % des détenus disent avoir des problèmes liés à l'alcool ou aux drogues. D'après l'Enquête sur la santé des Inuits de 2007-2008, 16 % des participants ont dit avoir gâché une relation personnelle intime à cause de leur consommation d'alcool, ce qui est comparable aux données pour l'ensemble du pays. En effet, environ 17 % des Canadiens ont dit avoir déjà éprouvé des problèmes interpersonnels en raison de l'alcool en 2006. Au-delà de ces statistiques, nombreuses sont les familles et les personnes, tous âges confondus, qui ont vécu des méfaits liés à l'alcool, ou qui connaissent des gens qui en ont vécu.

Ces problèmes ne sont pas nouveaux. Si de nombreux Inuits ne boivent pas (41 % des participants de l'Enquête sur la santé des Inuits ont dit ne pas avoir consommé d'alcool au cours de la dernière année, comparativement à 23 % des Canadiens de 15 ans ou plus), l'alcool est associé à des problèmes sociaux au Nunavut depuis longtemps. Cela fait également plusieurs années que l'administration territoriale et la collectivité tentent de trouver une approche efficace pour remédier à ce problème. Il importe de noter que les Nunavummiuts ne sont pas seuls à vivre des méfaits liés à l'alcool : des organismes et des gouvernements de partout au Canada et au monde constatent ce genre de problèmes et prennent des mesures pour les réduire.

En 2010, le gouvernement du Nunavut a entrepris une révision de la Loi sur les boissons alcoolisées. Dans le cadre de cette révision, le gouvernement a créé un groupe de travail comprenant neuf membres, recrutés parmi des organismes du Nunavut. Ces membres, avec le soutien administratif du ministère des Finances, ont procédé à de vastes consultations sur les

méfais liés à l'alcool auprès des Nunavummiuts des 25 localités du territoire entre octobre 2010 et mars 2012.

Le groupe de travail a publié deux rapports : *What We Heard* (Ce que nous avons entendu) et *Une nouvelle approche : mettre fin aux méfaits*, dans lesquels sont rapportés les propos de Nunavummiuts sur l'alcool et sont proposées un certain nombre de recommandations précises sur les mesures que pourrait prendre le gouvernement pour réduire les méfaits liés à l'alcool.

Le gouvernement s'engage à réduire les méfaits liés à l'alcool sur son territoire, et mettra en place des mesures et des services pour y arriver. C'est dans ce contexte que les quatre ministères du gouvernement ayant des mandats clairs liés à cette question (ministères des Finances, de la Santé, des Services à la famille, et de la Justice) ont élaboré ensemble ce plan global pour favoriser les choix sains et éclairés et réduire les méfaits liés à l'alcool au Nunavut.

Vision

En consultation avec le public, le groupe de travail ministériel sur la révision de la Loi sur les boissons alcoolisées du Nunavut a défini ce que les Nunavummiuts décrivent comme étant la « situation idéale ». Si quelques suggestions divergent, les citoyens sont clairs : ils veulent vivre dans des milieux plus sains et plus sécuritaires. La plupart des participants ont décrit des lieux marqués par un changement du contexte de consommation et par une réduction des méfaits liés à l'alcool pour les raisons suivantes :

- la contrebande d'alcool aurait été éliminée;
- les collectivités contribueraient de façon significative aux décisions locales et exerceraient un contrôle efficace sur ces décisions;
- des comités d'éducation à la consommation d'alcool disposant des ressources nécessaires seraient présents dans toutes les localités pour offrir un leadership efficace sur les questions liées à l'alcool;
- un système de contrôle et de distribution performant et efficace serait en place;
- les sanctions et les moyens de dissuasion seraient efficaces;
- des programmes de traitement et d'information adéquats disposant de ressources suffisantes seraient offerts au Nunavut.

Le gouvernement fera ce qu'il faut pour se rapprocher de la description des milieux de vie plus sains et sécuritaires donnée par les Nunavummiuts.

Principes

Les principes suivants guideront le gouvernement du Nunavut dans ses efforts de promotion des choix sains et éclairés, et de réduction des méfaits liés à l'alcool sur son territoire :

« **Piliriqatigiinniq/Ikajuqtigiinniq** : *Travailler ensemble pour un but commun.* »

Les enjeux liés à l'alcool constituent une problématique complexe, et il existe différents points de vue tout à fait légitimes, mais parfois contradictoires, sur la façon dont le

gouvernement devrait les aborder. Chaque personne a des idées et des perceptions différentes, et c'est ce qui enrichit les échanges. Afin que la discussion sur le sujet soit efficace et fructueuse, il importe de créer un environnement accueillant sous le signe de la collaboration, où toute contribution est prise en considération.

Bien que le gouvernement prenne différents points de vue et approches en compte, il travaille à atteindre un but commun, soit de réduire les méfaits liés à l'alcool.

« Pijitsirniq : *Servir la famille et la collectivité.* »

Pour faire du Nunavut un territoire en santé, il faut des citoyens en santé et des collectivités fortes. Les efforts, les actions et les objectifs du gouvernement visent avant tout à servir les collectivités. Pour y arriver, il doit entre autres leur offrir les outils, les formations et les ressources nécessaires pour les encourager à faire des choix éclairés et sains, et réduire les méfaits liés à l'alcool.

Le gouvernement s'intéressera donc principalement aux approches qui servent le mieux les familles et les collectivités au fil du temps, tout en tenant compte d'autres réalités fonctionnelles.

Dans son rapport intitulé *Une nouvelle approche : mettre fin aux méfaits*, le groupe de travail ministériel sur la révision de la Loi sur les boissons alcoolisées du Nunavut propose un ensemble de principes basés sur les discussions qu'ils ont eues avec les Nunavummiuts lors des consultations. Ces principes sont le fruit de la consolidation et de l'interprétation des différents points de vue entendus et recueillis auprès des citoyens des quatre coins du territoire, et fournissent des indications précieuses sur les efforts actuellement déployés :

- La réduction des méfaits liés à l'alcool est indispensable pour la santé et le bien-être de tous les Nunavummiuts.
- La consommation nocive d'alcool peut être contrôlée par la modification de certains aspects de la loi.
- Une consommation responsable d'alcool peut s'intégrer à la définition d'une collectivité saine, tant que les droits des autres sont respectés.
- Les citoyens sont les mieux placés pour savoir comment instaurer un climat sain dans leur localité.
- La réduction des méfaits passe par l'adoption de règles sévères, l'application stricte de celles-ci et de meilleures dispositions sur la détermination de la peine.
- Une réorientation du marché permettra de promouvoir une consommation d'alcool responsable et d'empêcher la contrebande.
- L'éducation fournira les outils nécessaires aux Nunavummiuts, peu importe leur âge, pour leur permettre de faire des choix sains pour eux-mêmes et leur collectivité.
- Il y a plusieurs façons d'accroître l'efficacité et d'améliorer l'imputabilité des systèmes de distribution, de contrôle et d'approvisionnement des boissons alcoolisées tout en les

adaptant aux aspirations des Nunavummiuts, et en contribuant au bien-être social et économique des collectivités.

Le gouvernement tiendra compte des visions et des idées des Nunavummiuts et s'en inspirera pour orienter ses efforts de réduction des méfaits liés à l'alcool.

Types de méfaits

Les méfaits liés à l'alcool ne représentent pas la même chose pour tout le monde, et se manifestent de diverses manières. Les mesures et les politiques adoptées par le gouvernement doivent tenir compte de la diversité de problèmes issus de la consommation d'alcool. Idéalement, elles devraient aussi viser des buts, des objectifs et un public cible clairs. Le présent plan d'action relève et cible trois types de méfaits liés à l'alcool :

Méfaits directs chez une personne

L'alcool peut entraîner ou aggraver des problèmes de santé, rendre la gestion de ces problèmes plus difficile et accroître le risque d'accidents et de comportements dangereux (p. ex., la conduite en état d'ébriété) chez la personne qui en consomme. Les effets nocifs directs de l'alcool sur une personne peuvent se faire sentir rapidement ou s'accumuler au fil du temps.

Méfaits indirects pour les autres

La consommation d'alcool peut être nocive non seulement pour la personne qui en consomme, mais aussi pour son entourage, plus particulièrement les membres de sa famille et ses amis proches. Elle peut par exemple entraîner des agressions, d'autres formes de violence interpersonnelle et des traumatismes intergénérationnels. Certaines réalités sociales, comme les logements surpeuplés, peuvent d'ailleurs accentuer ces méfaits.

Méfaits généraux sur la société

L'alcool peut avoir des effets négatifs sur les collectivités, les gouvernements, l'économie et d'autres aspects de la société. La consommation d'alcool peut par exemple rendre les relations familiales et personnelles tendues, relations qui sont particulièrement importantes dans les petits hameaux éloignés et soudés; exercer des pressions importantes sur les systèmes de services sociaux, de justice et de santé déjà surchargés; ou réduire la productivité économique.

Le gouvernement concevra et mettra en place diverses mesures complémentaires pour lutter contre ces différents types de méfaits.

Approche

Le contexte particulier et unique du Nunavut, tant sur le plan culturel, géographique, qu'historique et autre, détermine le type de mesures et de politiques à privilégier.

La mise en œuvre des programmes et des politiques devra être adaptée aux réalités du Nunavut, mais la réduction des méfaits liés à l'alcool est un enjeu mondial. Plusieurs

gouvernements et organismes canadiens et de par le monde constatent les méfaits liés à l'alcool et prennent des mesures pour les réduire.

Vu l'ampleur du travail déjà réalisé en la matière, il importe que le gouvernement du Nunavut tienne compte des sources externes et des approches déjà recommandées et qu'il s'en serve comme ressources complémentaires aux recommandations du groupe de travail et aux idées des Nunavummiuts.

Le présent plan d'action privilégie l'approche à quatre piliers utilisée par de nombreux organismes réputés, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, pour orienter les quatre catégories de mesures, soit : la prévention et l'éducation; la réduction des méfaits; le traitement; et l'application de la loi.

D'abord élaborée dans les années 1980 pour s'attaquer à la consommation de substances illégales, cette approche a depuis été adaptée et appliquée aux substances légales comme l'alcool et le tabac dans plusieurs provinces et territoires d'un bout à l'autre du pays¹.

Le gouvernement profitera des recherches, des réflexions et des stratégies que d'autres ont adoptées pour réduire les méfaits liés à l'alcool.

Mesures pour réduire les méfaits liés à l'alcool au Nunavut

Le gouvernement du Nunavut mettra en œuvre 15 mesures pour diminuer les méfaits liés à l'alcool au Nunavut. Ces mesures sont classées en quatre catégories :

Prévention et éducation

- ✓ Promouvoir les choix sains et éclairés
- ✓ Soutenir les professions axées sur la relation d'aide
- ✓ Favoriser la communication

Réduction des méfaits

- ✓ Mettre sur pied un projet pilote de magasin de bière et de vin à Iqaluit
- ✓ Accroître le soutien aux comités sur la santé et le mieux-être communautaires
- ✓ Soutenir les comités d'éducation à la consommation d'alcool et renforcer leurs capacités
- ✓ Améliorer le processus d'aiguillage

Traitement

- ✓ Offrir du soutien et de la formation adaptés à la réalité culturelle
- ✓ Travailler avec les collectivités pour améliorer les soins

Application de la loi

- ✓ Améliorer le processus de délivrance de permis

¹ *L'abus de substances psychoactives et la politique publique au Canada : I. La Stratégie canadienne antidrogue, 2006.*

- ✓ Explorer les façons de soutenir la Gendarmerie royale du Canada
- ✓ Appuyer les restrictions sur l'alcool imposées par le tribunal
- ✓ Interrompre les activités illégales en vertu de la Loi sur la confiscation de biens acquis ou utilisés illégalement
- ✓ Revoir les mesures de contrôle en matière de prix, de majoration et de taxation
- ✓ Modifier la Loi sur les véhicules automobiles pour lutter contre la conduite avec facultés affaiblies

Prévention et éducation

Les mesures en matière de prévention et d'éducation sont destinées à aider les Nunavummiuts à comprendre, à éviter et à gérer les méfaits liés à l'alcool. L'un des objectifs principaux de l'éducation publique est d'offrir des outils à tous les Nunavummiuts pour favoriser les choix sains et éclairés chez les individus et dans les collectivités.

Promouvoir les choix sains et éclairés

Durant leurs consultations avec les Nunavummiuts, les membres du groupe de travail ministériel sur la révision de la Loi sur les boissons alcoolisées du Nunavut ont pu constater que la consommation d'alcool peut faire partie d'un mode de vie sain si elle est bien gérée.

De nombreux Nunavummiuts consomment de l'alcool de manière socialement responsable, c'est-à-dire de façon à ne pas poser un risque pour eux-mêmes, leurs amis, leur famille ou d'autres. Le gouvernement peut contribuer à minimiser les méfaits liés à l'alcool en encourageant les résidents à privilégier des choix et des comportements sains et éclairés, par exemple ne pas boire, boire avec modération, ou ne pas conduire une voiture, un bateau ou une motoneige en état d'ébriété.

Le gouvernement lancera une campagne pluriannuelle pour favoriser les choix sains et éclairés concernant l'alcool, dans le cadre de laquelle :

- ✓ il donnera aux Nunavummiuts accès à du matériel pédagogique adapté aux différents groupes d'âge, cultures et régions, qui explique comment faire des choix responsables quant à la consommation d'alcool et valorise ces choix;
- ✓ il distribuera du matériel et organisera des événements destinés aux jeunes et aux jeunes adultes afin de les sensibiliser aux risques liés à l'alcool et de réduire les habitudes de consommation dangereuses;
- ✓ il créera des produits publicitaires multimédias visant à promouvoir les choix sains et éclairés en matière de consommation d'alcool;
- ✓ il produira des ressources et des formations destinées aux comités d'éducation à la consommation d'alcool sur les choix sains et éclairés en matière de consommation d'alcool.

Soutenir les professions axées sur la relation d'aide

Les professions axées sur la relation d'aide jouent un rôle important dans la réduction des méfaits liés à l'alcool. Ces professions englobent notamment les travailleurs des services sociaux communautaires, les représentants en santé communautaire, les éducateurs et les conseillers en orientation et le personnel des centres de santé, qui aident les Nunavummiuts avant, pendant et après les incidents liés à l'alcool.

Ces personnes travaillent sur le terrain et sont souvent les mieux placées pour sensibiliser et soutenir les citoyens en ce qui concerne la consommation d'alcool.

Le gouvernement peut aider le personnel de première ligne du Nunavut à favoriser les choix sains et éclairés en matière de consommation d'alcool en veillant à ce qu'il ait accès à des outils et à des ressources pertinents, culturellement adaptés, accessibles et conviviaux. Il importe aussi que ce personnel ait facilement accès aux ressources et aux formations dont il a besoin pour soutenir les Nunavummiuts touchés par les méfaits liés à l'alcool. Il faudra donc travailler avec les personnes concernées pour faire en sorte que ces ressources soient adéquates et pertinentes, qu'elles reflètent bien la réalité nordique et respectent la culture inuite.

Le gouvernement aidera le personnel de première ligne à offrir le soutien nécessaire aux Nunavummiuts par les moyens suivants :

- ✓ créer des ressources pédagogiques pour aider le personnel de première ligne à sensibiliser la population aux méfaits liés à la consommation d'alcool, à réduire la stigmatisation associée au traitement, et à contribuer à transformer les normes sociales entourant de la consommation d'alcool;
- ✓ créer des outils pour encourager et favoriser la discussion sur la consommation responsable d'alcool dans les localités et les écoles;
- ✓ encourager les travailleurs de première ligne à entreprendre des activités de sensibilisation auprès des personnes et des familles afin de favoriser les choix sains et éclairés en matière de consommation d'alcool;
- ✓ utiliser et promouvoir le programme d'études Aulajaaqtut (sur la santé, le bien-être et la citoyenneté) pour encourager les élèves du secondaire à prendre des décisions judicieuses, à demander de l'aide et à résister à la pression exercée par les pairs;
- ✓ travailler avec les écoles, les municipalités et les responsables de la santé à l'échelle du territoire et du pays pour cerner les besoins des étudiants qui vivent ou sont susceptibles de vivre des problèmes liés à l'alcool et y remédier;
- ✓ continuer de soutenir les personnes qui ont des problèmes liés à l'alcool en offrant des programmes et des services de soutien comme des services de consultation scolaire communautaire, des ressources pédagogiques, des services d'aiguillage en santé mentale, etc.

Favoriser la communication

Les discussions sur l'alcool sont toujours délicates, peu importe la langue dans laquelle elles se déroulent. Dans le cadre de son travail, le gouvernement doit s'assurer que les renseignements et les documents qu'il prépare, ainsi que les conversations auxquelles il participe, sont ouverts et accessibles au plus grand nombre possible. Cela veut donc dire qu'il doit utiliser des termes, des mots et des idées adaptés à la réalité nunavoise et compréhensibles pour les Nunavummiuts. Il importe donc de se doter d'une capacité à communiquer clairement dans toutes les langues officielles du Nunavut, tout en utilisant une terminologie moderne et adéquate. En ce sens, il sera utile d'adopter une terminologie commune dans toutes les langues.

Le gouvernement favorisera et facilitera les discussions autour de l'alcool et des méfaits liés à l'alcool, notamment par les moyens suivants :

- ✓ travailler avec des professionnels, des travailleurs de première ligne, des membres de la population, entre autres, pour déterminer et élaborer une terminologie qui se rapporte aux mesures de réduction des méfaits liés à l'alcool, et les appuie, et ce, dans toutes les langues officielles;
- ✓ collaborer avec les organismes du secteur langagier au Nunavut pour traduire ces termes dans toutes les langues officielles;
- ✓ rendre publics ce glossaire et des outils connexes, et le mettre à jour de temps à autre.

Réduction des risques

Les mesures de réduction des risques visent les effets de l'alcool à l'échelle individuelle et collective. Elles visent à réduire ou à prévenir les effets nocifs de l'alcool sur la santé physique et mentale, sur le bien-être général, ainsi que sur la qualité de vie du point de vue socioéconomique. La réduction des risques consiste à étudier et à réparer les méfaits directs et indirects.

Améliorer le processus d'aiguillage

Le gouvernement fait appel à divers ministères et organismes pour offrir une grande variété de services de soutien destinés aux enfants, aux adultes et aux familles qui ont besoin de protection contre les méfaits liés à l'alcool ou d'un autre type de soutien spécialisé. Par exemple, le ministère des Services à la famille, par l'entremise des travailleurs des services sociaux communautaires (TSSC), aide les individus, les familles et les collectivités à développer leurs compétences et à utiliser leurs ressources personnelles et communautaires en vue d'améliorer leur bien-être. Les TSSC travaillent avec d'autres organismes et professionnels communautaires pour offrir du soutien et donner accès à des programmes et à des services destinés aux personnes ayant des problèmes liés à l'alcool. Les TSSC participent à une intervention concertée et coordonnée plus complète auprès des individus et familles qui luttent contre les risques et les méfaits liés à l'alcool. Ces services ont un rôle de première importance dans la réduction des méfaits.

Le gouvernement s'assurera que les individus et les familles sont bien aiguillés et qu'ils reçoivent des services adaptés pour remédier aux problèmes liés à l'alcool :

- ✓ en veillant à ce que les travailleurs de première ligne collaborent avec les autres organismes et professionnels communautaires lorsque les personnes et les familles ont besoin d'un soutien supplémentaire et coordonné en raison de problèmes liés à l'alcool;
- ✓ en surveillant les changements dans le nombre total de clients aiguillés vers des services en santé mentale ou de toxicomanie.

Soutenir les comités d'éducation à la consommation d'alcool et renforcer leurs capacités

Les citoyens sont souvent les personnes les mieux placées pour savoir comment instaurer un climat sain dans leur localité. Les comités d'éducation à la consommation d'alcool jouent un rôle important dans le bien-être des collectivités, mais ont besoin de plus de soutien et de ressources.

Les Nunavummiuts ont confié au groupe de travail que le soutien sur les enjeux relatifs à la consommation d'alcool offert par les comités d'éducation à la consommation d'alcool disposant des ressources nécessaires était précieux dans le cadre des efforts de réduction des méfaits liés à l'alcool. Dans tout le territoire, les membres de ces comités ont insisté, presque à l'unanimité, sur la nécessité de clarifier leurs rôles et de recevoir plus de formation et de soutien pour pouvoir mieux s'acquitter de leurs responsabilités.

Un examen du mandat et des responsabilités des comités d'éducation à la consommation d'alcool et de leurs membres permettra de renforcer leur rôle dans les collectivités. Pour les soutenir, le gouvernement pourrait aussi concevoir des ressources et du matériel de formation, et enrichir la formation de leurs membres.

Le gouvernement habilitera et soutiendra les comités d'éducation à la consommation d'alcool par les moyens suivants :

- ✓ informer et sensibiliser leurs membres sur leurs rôles et responsabilités en vertu de la Loi sur les boissons alcoolisées, et mieux reconnaître leurs contributions à la collectivité;
- ✓ offrir la formation et les ressources nécessaires à leurs membres afin que ceux-ci puissent sensibiliser la population à la consommation d'alcool saine et éclairée;
- ✓ étudier la possibilité d'apporter des modifications législatives ou réglementaires pour leur offrir un meilleur soutien.

Accroître le soutien aux comités sur la santé et le mieux-être communautaires

Les comités sur la santé et le mieux-être communautaires (CSMC) jouent un rôle de premier plan pour combler les besoins en matière de bien-être de la population. En effet, les CSMC sont

en bonne posture pour soutenir les mesures locales de réduction des méfaits, particulièrement dans les localités où il n'y a pas de comité d'éducation à la consommation d'alcool.

Le gouvernement demandera aux municipalités de participer à la sensibilisation du public sur les choix sains et éclairés en matière de consommation d'alcool, notamment en renforçant les capacités locales de tous les CSMC afin d'offrir des ressources et du soutien culturellement adaptés aux personnes qui veulent s'informer sur la sobriété. Par une formation plus approfondie, les membres des CSMC locaux pourront mieux transmettre leurs messages sur l'adoption d'un mode de vie sain et la consommation d'alcool.

Le gouvernement accroîtra le soutien aux comités sur la santé et le mieux-être communautaires par les moyens suivants :

- ✓ demander aux autorités municipales de participer activement à la réduction des méfaits liés à l'alcool;
- ✓ offrir de la formation aux membres des CSMC afin d'accroître leurs capacités pour les projets de réduction des méfaits liés à l'alcool dans leur localité;
- ✓ diffuser des ressources pour le grand public sur la réduction des méfaits liés à l'alcool par l'entremise des CSMC locaux.

Mettre sur pied un projet pilote de magasin de bière et de vin à Iqaluit

Le groupe de travail ministériel sur la révision de la Loi sur les boissons alcoolisées du Nunavut recommande de libéraliser l'accès à la bière et au vin pour réduire les méfaits liés à la consommation excessive de spiritueux. Il suggère aussi que, dans les localités ayant approuvé le projet, le gouvernement ouvre et exploite un magasin de bière et de vin pour mettre un frein à la contrebande d'alcool. En mettant sur pied un projet pilote de magasin de bière et de vin à Iqaluit, le gouvernement pourrait mesurer l'efficacité de ces recommandations.

En prévision de ce projet, une importante consultation sur le sujet, comprenant une assemblée publique, un sondage et un référendum, a été tenue auprès des organismes et des habitants d'Iqaluit. Malgré certaines opinions bien arrêtées et antagonistes sur la question, 78 % des électeurs d'Iqaluit ont voté en faveur de l'ouverture d'un magasin de bière et de vin lors du référendum d'avril 2015.

Un projet pilote de magasin de bière et de vin étroitement surveillé à Iqaluit permettra au gouvernement de mesurer les effets (positifs et négatifs) de la libéralisation de produits alcoolisés à plus faible teneur en alcool, et de vérifier la validité de cette approche pour réduire les méfaits liés à la consommation d'alcool chez les Nunavummiuts.

Le gouvernement prendra les mesures suivantes pour étudier les effets de la libéralisation de l'accès à des boissons à plus faible teneur en alcool pour réduire les problèmes de consommation d'alcool :

- ✓ mettre sur pied un projet pilote de magasin de bière et de vin à Iqaluit;
- ✓ aider les Nunavummiuts à faire des choix plus sains en rendant disponibles des boissons à plus faible teneur en alcool;

- ✓ rencontrer des organismes à Iqaluit pour voir quels sont les effets de l'arrivée du magasin sur divers aspects de la vie communautaire, et travailler avec eux pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour réduire les méfaits;
- ✓ surveiller et évaluer l'efficacité du projet pilote.

Traitement

Les mesures de traitement englobent le dépistage, le traitement et l'aiguillage des personnes ayant des problèmes liés à l'alcool ou qui sont à risque d'en développer.

Les programmes de traitement peuvent proposer des interventions à court terme, des interventions et des consultations à long terme et d'autres services pour aider les personnes à modifier et à gérer leurs comportements vis-à-vis de l'alcool. Les services de traitement se concentrent généralement sur les personnes touchées par la consommation problématique d'alcool.

Le gouvernement s'engage à offrir des services de traitement culturellement adaptés aux Nunavummiuts qui éprouvent des problèmes en raison de l'alcool.

Travailler avec les collectivités pour améliorer les soins

Les dépendances et la maladie mentale peuvent entraîner ou aggraver un certain nombre de problèmes sur le plan de la santé et de la maladie chronique, de la violence familiale, de l'éducation, de la criminalité et de l'emploi.

Le gouvernement a récemment pris une décision importante pour améliorer les services en santé mentale et en toxicomanie offerts aux Nunavummiuts en créant 56 nouveaux postes dans ces secteurs sur l'ensemble du territoire. Il financera également 10 nouveaux postes d'infirmières praticiennes et infirmiers praticiens, reconnaissant par le fait même le rôle important qu'elles jouent dans l'amélioration de l'accès aux soins de santé publics et de la santé des collectivités. Le gouvernement mettra en place tous ces postes graduellement sur plus de trois ans. Certes, les titulaires de ces postes ne se concentreront pas exclusivement au traitement des personnes alcooliques ou des problèmes liés à l'alcool, mais cet ajout important au sein du personnel de première ligne contribuera à réduire les méfaits liés à l'alcool au Nunavut.

Le ministère de la Santé continuera de soutenir les Nunavummiuts touchés par l'abus d'alcool en offrant des services en santé mentale et en toxicomanie adaptés à la réalité culturelle. Les services concernés par la réduction des méfaits liés à l'alcool visent à : favoriser le rétablissement, réduire la probabilité et la gravité des rechutes, et faciliter la réinsertion des personnes au sein de collectivités bienveillantes.

Au besoin, le gouvernement a recours à des services spécialisés à l'extérieur du Nunavut pour répondre aux besoins particuliers d'une personne, par exemple : des consultations au moyen de services de télésanté, des programmes de traitement en établissement ou d'autres services aux hospitalisés.

Lorsque cela est possible et réalisable, le gouvernement offrira des services dans les collectivités où des soutiens naturels sont déjà en place, comme les programmes de préparation au traitement, les services de consultation individuelle, les programmes en plein air, les traitements de jour et de guérison des familles. Pour réduire les méfaits liés à l'alcool, il est primordial d'établir une collaboration productive avec les collectivités et d'avoir une bonne compréhension de ce qui est requis pour mettre en œuvre des programmes de traitement de façon efficace dans les collectivités.

Le gouvernement améliorera la prestation des services en toxicomanie et en santé mentale en faisant ce qui suit :

- ✓ collaborer avec les collectivités pour cerner leurs besoins en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances;
- ✓ offrir du perfectionnement professionnel aux membres des services cliniques communautaires visant à rationaliser les services en contexte nunavois et à se doter d'une conception de ce que sont des soins adaptés à la réalité culturelle;
- ✓ entretenir des rapports avec les organismes communautaires et les fournisseurs de services pour aider à améliorer la prestation de services adaptés à la réalité culturelle, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Nunavut.

Offrir du soutien et de la formation adaptés à la réalité culturelle

Les Nunavummiuts reçoivent des soins de meilleure qualité lorsque les travailleurs de première ligne et les bénévoles ont les connaissances, les compétences et les outils nécessaires en matière de santé mentale et de toxicomanie.

Au Nunavut, il est important que le personnel de première ligne ait une grande compréhension de la culture inuite et des différents modèles de traitement en santé mentale et en toxicomanie. Le gouvernement peut y contribuer en offrant aux personnes qui travaillent en santé mentale et en toxicomanie de la formation et d'autres formes de soutien qui promeuvent et intègrent le savoir inuit et d'autres approches. Il importe également de soutenir la formation et l'engagement des bénévoles et des travailleurs de première ligne inuits.

Voici quelques moyens auxquels aura recours le gouvernement pour améliorer les possibilités de formation adaptée à la réalité culturelle :

- ✓ offrir de la formation aux travailleurs de proximité pour les enfants et les jeunes et au personnel paraprofessionnel dans le cadre de services de mentorat et de counselling adoptant une approche inuite;
- ✓ offrir de la formation en inuktitut et utiliser des modèles combinant les pratiques de counselling inuites et le traitement des problèmes de consommation;
- ✓ appuyer les programmes de mentorat et de formation en counselling communautaire inuit destinés aux paraprofessionnels qui travaillent ou font du bénévolat dans des milieux de traitement des problèmes de santé mentale et de toxicomanie.

Application de la loi

Durant les consultations du groupe de travail ministériel sur la révision de la Loi sur les boissons alcoolisées du Nunavut, les Nunavummiuts ont souligné que la réduction des méfaits liés à l'alcool passe par une législation adéquate, une application rigoureuse de la loi et des dispositions claires sur la détermination de la peine.

Les activités d'application de la loi visent à régir la disponibilité et la distribution de l'alcool sur le territoire par des lois, des règlements et d'autres outils. En imposant des sanctions aux individus et aux entreprises qui vendent de l'alcool aux mineurs, par exemple, le gouvernement aide à protéger nos jeunes contre les méfaits liés à la consommation d'alcool. La réglementation des détaillants et de la publicité sur l'alcool et l'imposition de taxes sur l'alcool et les produits alcoolisés sont d'autres exemples d'activités d'application de la loi.

Améliorer le processus de délivrance de permis

En vertu de la Loi sur les boissons alcoolisées, les personnes qui souhaitent importer de l'alcool sur le territoire, en quantité supérieure à celle autorisée pour leur consommation personnelle, doivent se procurer un permis auprès du gouvernement.

Le permis, pour lequel les particuliers doivent payer un petit montant, est une façon pour le gouvernement de surveiller la quantité d'alcool (bière, vin, spiritueux) qui est importée légalement sur son territoire.

De nombreux détaillants de boissons alcoolisées et compagnies maritimes et aériennes à l'extérieur du territoire comprennent déjà la nécessité de ce permis, et exigent à le voir avant de vendre ou d'envoyer de l'alcool au Nunavut. Ainsi, le processus de délivrance de permis permet de respecter les décisions communautaires sur la possession d'alcool et la quantité autorisée par résident.

Pour que le processus fonctionne bien, les permis doivent être délivrés par le gouvernement afin que la quantité d'alcool sur le territoire soit reflétée le plus fidèlement possible. Les activités frauduleuses, comme la réutilisation d'un seul permis à plusieurs endroits, la duplication d'un permis ou encore la falsification (contrefaçon) de permis, nuisent à l'efficacité du système et sont illégales.

Le gouvernement mettra en œuvre ce qui suit pour améliorer le processus de délivrance de permis :

- ✓ prendre des mesures pour surveiller, réduire et sanctionner les fraudes relatives au permis sur le territoire;
- ✓ chercher des façons d'améliorer nos services aux Nunavummiuts entourant les permis;
- ✓ mieux informer les détaillants et les expéditeurs travaillant avec des Nunavummiuts sur l'obligation d'avoir un permis au Nunavut.

Explorer les façons de soutenir la Gendarmerie royale du Canada

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est un partenaire important en ce qui concerne la réduction des méfaits liés à l'alcool au Nunavut. La GRC travaille au meilleur de ses capacités lorsqu'elle possède des renseignements à jour et exacts, particulièrement en ce qui concerne la contrebande ou les activités inhabituelles entourant l'alcool.

Le gouvernement fera ce qui suit pour trouver des meilleures façons de soutenir le travail de la GRC en matière de réduction des méfaits liés à l'alcool :

- ✓ améliorer l'échange de renseignements et la communication entre le gouvernement et la GRC;
- ✓ alerter rapidement la GRC de toute activité inhabituelle relative à la consommation et à la vente d'alcool sur le territoire.

Appuyer les restrictions sur l'alcool imposées par le tribunal

Il arrive que les tribunaux, les juges de paix, la GRC ou d'autres organes du système juridique du Nunavut limitent, restreignent ou empêchent l'accès d'une personne à de l'alcool. Ces restrictions sont souvent mises en place lorsqu'une personne sous l'emprise de l'alcool s'est infligé ou a causé à d'autres un tort important.

Il revient à la personne concernée de respecter toutes les restrictions que le tribunal impose. Cependant, pour renforcer ces restrictions et limiter les récidives, le gouvernement pourrait décider de ne *pas* délivrer de permis d'importation d'alcool à la personne concernée. Pour que cela fonctionne, les responsables du système de délivrance de permis doivent être informés des restrictions liées à l'alcool en vigueur.

Le gouvernement explorera les façons possibles d'appuyer les restrictions sur l'alcool imposées par le tribunal par les moyens suivants :

- ✓ déterminer si le système de délivrance des permis pourrait contribuer à réduire les méfaits liés à l'alcool en appuyant les restrictions sur l'alcool imposées par le tribunal;
- ✓ chercher des façons d'améliorer la communication entre les tribunaux et le système de délivrance de permis par rapport aux personnes sur son territoire soumises à des limites, à des restrictions et à des interdictions, tout en respectant leurs droits.

Interrompre les activités illégales en vertu de la Loi sur la confiscation de biens acquis ou utilisés illégalement

Un milieu de vie plus sécuritaire où il n'y aurait plus de contrebande et où les sanctions et les moyens de dissuasion seraient efficaces est l'idéal proposé par les Nunavummiuts lors des consultations du groupe de travail ministériel sur la révision de la Loi sur les boissons alcoolisées du Nunavut.

Le commerce illégal d'alcool peut notamment être freiné par l'augmentation des coûts et des conséquences des activités illicites. Par exemple, les lois sur la confiscation des biens permettent aux gouvernements de saisir légalement les biens dont les liens avec certaines

activités ont été démontrés. Les lois sur la confiscation civile peuvent s'avérer particulièrement efficaces. En effet, selon ces lois, afin de pouvoir confisquer un bien, le gouvernement doit prouver qu'il est plus probable qu'improbable qu'il ait été acquis ou utilisé illégalement.

En juin 2016, le gouvernement du Nunavut a déposé le projet de loi n° 19, intitulé Loi sur la confiscation de biens acquis ou utilisés illégalement, pour faire cesser les activités illégales, comme la contrebande d'alcool. La Loi prévoit aussi que le gouvernement pourra utiliser les sommes obtenues grâce à ce nouveau processus pour venir en aide aux victimes d'actes criminels ou financer des projets de bien-être communautaires.

Le gouvernement fera ce qui suit pour perturber le déroulement d'activités illégales, comme la contrebande d'alcool :

- ✓ adopter la Loi sur la confiscation de biens acquis ou utilisés illégalement;
- ✓ appliquer les mesures de confiscation civile proposées dans la Loi sur la confiscation de biens acquis ou utilisés illégalement aux produits de la criminalité découlant de la contrebande d'alcool.

Revoir les mesures de contrôle en matière d'établissement du prix, de majoration et de taxation

Des recherches réalisées ailleurs qu'au Nunavut indiquent que le prix peut être une façon efficace de réguler la consommation d'alcool, et donc que la hausse des prix peut contribuer à réduire les méfaits liés à l'alcool. Si ce lien n'est pas si évident au Nunavut, où le commerce illégal est lucratif, et où nombreux sont ceux qui achètent de l'alcool de contrebande à prix fort comparativement au prix courant, cette piste vaut la peine d'être explorée. L'ajustement des prix est une mesure efficace, car elle vise directement les personnes qui achètent et consomment de l'alcool et les frais administratifs associés aux instruments d'établissement des prix sont peu élevés.

Le gouvernement envisagera des mesures de contrôle du prix pour réduire les méfaits liés à l'alcool, notamment par les moyens suivants :

- ✓ mettre en place des politiques d'établissement du prix, par exemple en établissant les prix selon la teneur en alcool des boissons et en les ajustant selon l'inflation;
- ✓ revoir les modalités de calcul de la majoration du prix au Nunavut.

Modifier la Loi sur les véhicules automobiles pour lutter contre la conduite avec facultés affaiblies

La conduite avec facultés affaiblies est un problème de sécurité publique faisant l'objet d'une législation sévère et de lourdes sanctions un peu partout au pays. Or, contrairement à ce qui se fait ailleurs au Canada, la Loi sur les véhicules automobiles du Nunavut n'a pas encore été mise à jour afin de lutter contre la conduite avec facultés affaiblies. Les lois et les sanctions strictes concernant l'alcool au volant sont des instruments politiques efficaces dont disposent les gouvernements pour réduire les méfaits liés à la conduite avec facultés affaiblies.

Le gouvernement du Nunavut fera donc ce qui suit pour durcir sa Loi sur les véhicules automobiles et mieux lutter contre la conduite avec facultés affaiblies :

- ✓ abaisser le taux d'alcoolémie maximum toléré, et adopter la règle du zéro alcool pour les conducteurs novices dans le cadre du système de délivrance graduelle des permis proposé;
- ✓ prolonger la suspension du permis en cas d'arrestation pour conduite avec facultés affaiblies;
- ✓ inciter les autorités chargées de l'application des lois au Nunavut à utiliser les nouvelles dispositions de la Loi pour lutter contre la conduite avec facultés affaiblies.

Suivi et évaluation

Le gouvernement reconnaît qu'il est nécessaire de surveiller et d'évaluer les méfaits liés à l'alcool au Nunavut ainsi que les mesures prises pour les réduire, et de produire des rapports à ce sujet. Les différents ministères prendront des mesures pour surveiller et évaluer les actions présentées dans le présent plan et en faire le suivi, par exemple :

- ✓ dresser une liste des mesures existantes, ou facilement compilables, pour commencer à étudier les méfaits liés à l'alcool d'un point de vue général;
- ✓ déterminer les principaux objectifs et les résultats attendus pour chaque mesure, puis surveiller les progrès réalisés et en rendre compte;
- ✓ engager la discussion sur la façon d'améliorer la collecte de données sur les méfaits liés à l'alcool à long terme, entre autres en ce qui concerne les détails techniques (se rapportant au public cible) et les renseignements d'ordre général pour le public.

Étapes à venir

Le présent plan d'action présente un ensemble de mesures que prendra le gouvernement du Nunavut pour réduire les méfaits liés à l'alcool dans le territoire.

La mise en œuvre de ces mesures permettra d'améliorer concrètement la situation et de se rapprocher de l'idéal exprimé par les Nunavummiuts, c'est-à-dire des collectivités plus sécuritaires et saines où les méfaits liés à l'alcool sont considérablement réduits.

Les mesures réalisables proposées ne représentent toutefois pas l'entièreté des mesures pouvant s'avérer nécessaires. La réduction des méfaits liés à l'alcool, au Nunavut comme ailleurs dans le monde, est un défi à long terme qu'il faudra relever sur plusieurs années en faisant preuve de flexibilité, car la vision et les principes des Nunavummiuts pourraient évoluer avec le temps.

Au fur et à mesure qu'il appliquera les mesures proposées pour réduire les méfaits liés à l'alcool, le gouvernement, en consultation avec les organismes inuits, les hameaux, les organismes communautaires et d'autres partenaires importants, réfléchira aux autres mesures qu'il pourra prendre pour mieux répondre aux besoins des Nunavummiuts.

